

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'oise

COMMUNE DE NOINÉMONT

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Opérations soumises à la procédure  
d'autorisation ~~« eau »~~ ICPE

relatif à : la demande d'exploitation du  
Parc éolien de l'Européenne  
déposée par la société Total Energies  
Renouvelables France

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Opérations soumises à la procédure d'autorisation « eau »

Enquête relative à :

projet de la société Total Energies Renouvelables France dénommé  
" Parc éolien de l'Européenne " regroupant huit aérogénérateurs  
et deux postes de livraison sur le territoire des communes de  
Froissy et Noinémont dans l'Oise (60)  
- 30 communes concernées par le projet (rayon : 6 km) -

En exécution de l'arrêté du 20 janvier 2023

de Monsieur le préfet de de Madame la préfète de l'Oise

je, soussigné(e), M. D. Berneaux, commissaire enquêteur

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant \_\_\_\_\_ feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

33 jours, du 16 février 2023 au 20 mars 2023

les mercredi 01 mars 2023 de 09h00 à 12h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Vendredi 10 mars 2023 de 16h00 à 19h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les observations du public.

A Noinémont

le 01 mars 2023

signature

Première journée :

le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

1 - Observations de M<sup>(1)</sup>

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

<sup>(1)</sup> Pour prendre en considération vos remarques, il vous est conseillé de préciser vos noms et coordonnées

Ouverture de permanence le mercredi 21 Mars 2023 à 09h00

01) Visite de Monsieur Gérard LÉCOSTE à 09h45  
demeurant à Albeville St-Lucien.

M. Lecomte déclare : " À cause de <sup>quelques</sup> propriétaires fonciers avides d'argent toute la population environnante va subir les pollutions visuelles et acoustiques qu'engendrent ces machines."  
Avis défavorable.

M. Lecomte me remet un document dactylographié 1 page recto annexé au registre sous le numéro 01

Pls Signé.

02) Visite de Monsieur Gilles VANNESTE à 10h15  
demeurant à Noiremont.

M. Vanneste déclare : " Nous sommes dans une région agricole productive qui participe grandement à la souveraineté alimentaire et à un export de céréales important favorable à la balance commerciale.

Diminuer les surfaces agricoles est le contraire du bon sens. Notre région est déjà victime d'éoliennes à l'efficacité plus que douteuse. Stop aux éoliennes."  
Avis défavorable.

Pls Signé.

03) Visite de Monsieur Francis WATRIPON à 10h45  
demeurant à La Chaussée du Bois d'Écu.

M. Watrison prend connaissance du dossier sans émettre d'observation particulière.

Pls Signé.

(04) Visite de Monsieur Philippe DELEU à 11h00  
demeurant à Noirmout.

M. Deleu est premier adjoint de la commune.

Il marque son avis défavorable au projet en  
raison des nuisances visuelles et sonores inévitables  
à venir.

Les subides potentielles ne compensent pas les nuisances.  
Les éoliennes sont installées beaucoup trop près des  
zones habitées.

Pls sign.

(05) Visite de Monsieur Denis Pierre TAILLEUR à 11h20  
demeurant à Froissy.

M. Tailleur émet un avis défavorable au projet.

Il ne compte pas moins d'une trentaine d'éoliennes  
en visuel à 90° de son habitation depuis son installation  
en 2009.

Il dénonce les nuisances induites par ces parcs et remet  
en cause l'efficacité de cette source de production d'énergie.

Il dénonce également les dommages aux paysages  
et à l'environnement du Vendétois.

Pls sign.

Fin de permanence ce jour à 12h00

La commissaire enquêteur.

Ouverture de permanence le vendredi 10 mars 2023 à 16h00

① Visite de Monsieur Alain LESOBRE à 16h00  
demeurant à Noiremont

M. LESOBRE vérifie l'emplacement des implantations et  
marque son avis défavorable.

- Il invite Stéphane Le Prifète à recevoir ces machines  
dans son jardin.

- Il insiste, après avoir subi des dommages et dégâts sur  
ses propriétés à l'occasion de l'avance d'un parc précédent  
pour que le porteur du projet s'engage à réparer  
et indemniser en rapport sous peine de dépôt de  
plainte contre les responsables.

No Sign.

② Visite de Monsieur Dominique DESLOGES à 16h20  
demeurant à Noiremont

M. Desloges précise qu'il n'est pas contre l'énergie  
éolienne mais dénonce la saturation de son secteur  
en machines de plus en plus nombreuses avec les nuisances  
qui les accompagnent.

Avis défavorable au projet.

No Sign.

③ Visite de Madame Martine DESLOGES à 16h35

Mme Desloges se présente en qualité de 3<sup>ème</sup> adjointe  
de la commune.

Mme Desloges précise qu'elle n'est pas contre l'énergie  
éolienne mais dénonce la saturation de son secteur  
en machines de plus en plus nombreuses avec les

nuisance qui les accompagnent (visuelles et environnementales)

Pb Sign.

(4) Visite de Monsieur Havi GEUDELIN à 16h45  
demeurant à S<sup>te</sup> Euloye.

M. Geudelin vérifie l'emplacement du projet et  
manque son avis défavorable en raison de la  
saturation du territoire.

Il dénonce les nuisances visuelles du bâtiment moderne,  
et comme la double peine infligée par l'absence  
de compensation financière sur la facture d'électricité.

Pb Sign.

(5) Visite de Monsieur Jacques FORTAINÉ à 17h00  
demeurant à Noirmant

M. Fortainé manque son avis défavorable au projet.  
Il déplore l'absence de compensation financière sur le  
prix qu'il paie son énergie électrique en rapport avec  
les nuisances subies.

La saturation du territoire l'amène à proposer de  
déplacer les nouvelles implantations sur des zones  
éparses comme Le Touquet, Courchevel ou la côte d'Azur.

Pb Sign.

⑥ Visite de Monsieur Philippe JACQUIER à 17h20  
demeurant à Noiremont.

M. Jacquier intervient en qualité de maire de la commune.

- P marque son avis défavorable au projet.

- Trop de machines installées sur le territoire dont les nuisances ne sont plus acceptables.

Aucune incidence sur les tarifs d'électricité des riverains.

Pourquoi ne pas rechercher d'autres départements qui ne manquent pas de potentiels de vents.

Mo Signe.

⑦ Visite de M. Pierre et Mme Marie Josée LEVERT à 17h45  
demeurant à la Chaussée du Bois d'Écu.

M. et Mme Levert marquent leur opposition au projet.

- Ils dénoncent les nuisances sonores et visuelles dont ils sont actuellement victimes pour les machines implantées près de leur résidence principale.

La rentabilité et les avantages financiers induits par ces activités ne profitent qu'à une minorité de propriétaires fonciers.

Aucune répercussion à la hausse des tarifs d'électricité pour les riverains.

Mo Signe.

⑧ Visite de M. Kevin et Mme Justine TOREL à 10h10  
demeurant à Noirmont.

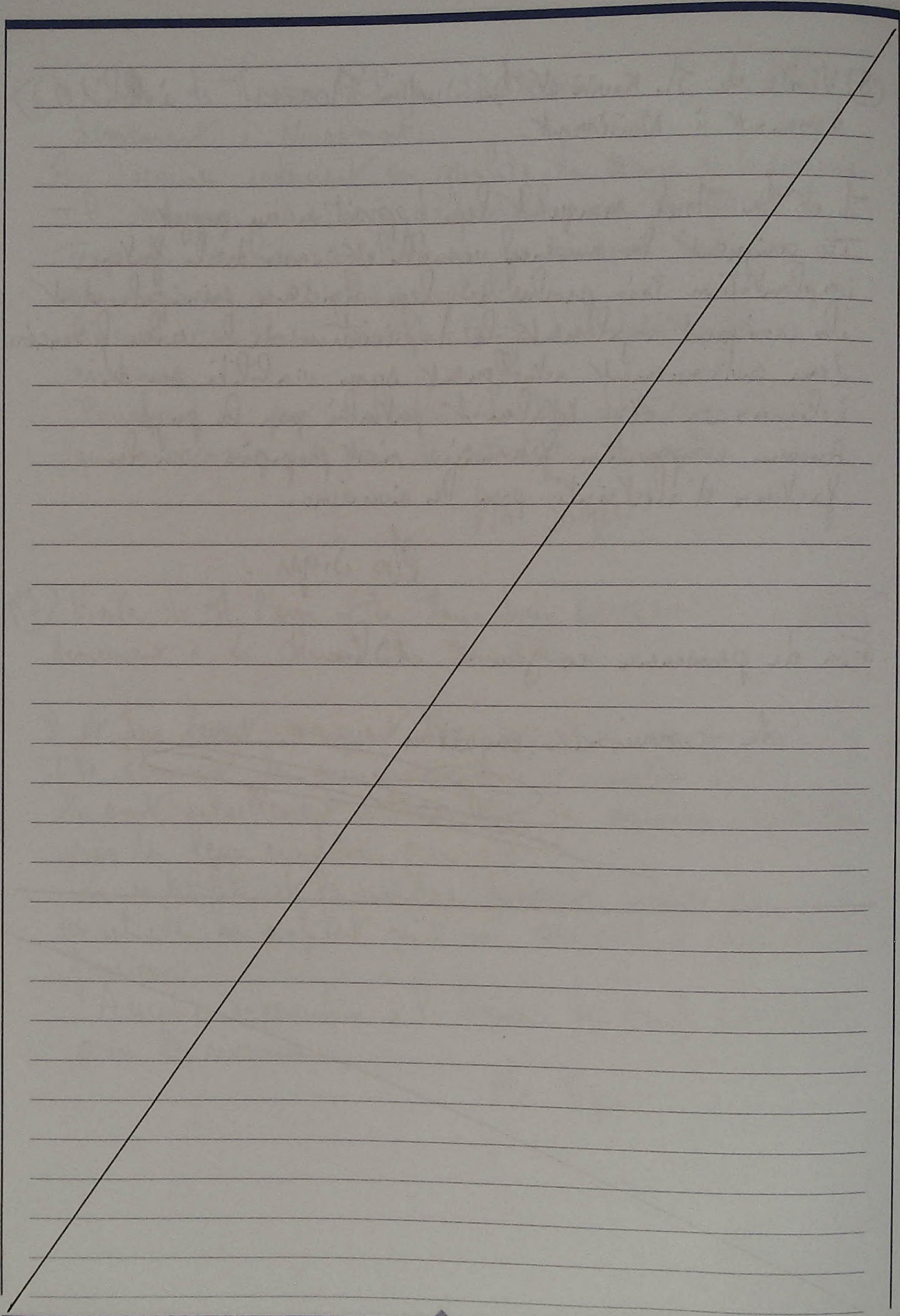
M. et Mme Tores marquent leur opposition au projet.  
Ils craignent les nuisances visuelles et sonores de la future  
implantation très proche de leur résidence principale dont  
ils craignent également la dépréciation de la valeur financière.  
Leur environnement actuellement sans visibilité sur des  
éoliennes ne sera totalement perturbé par le projet.  
Aucune compensation financière n'est proposée sur les  
factures d'électricité pour les riverains.

M. Signé.

Fin de permanence ce jour à 19h00

Le commissaire enquêteur





DB

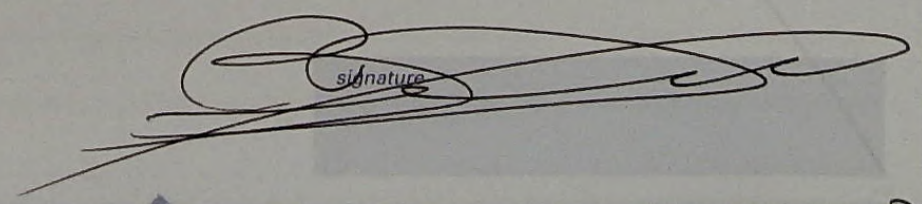
Le <sup>lun</sup> ~~vendredi~~ 20 mars 2023 à 19 heures 00

Le délai d'enquête étant expiré,  
je, soussigné(e), M D. BERNEAUX, commissaire enquêteur  
déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs,  
du 16 février 2023 au 20 mars 2023  
de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures  
et de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

Les observations ont été consignées au registre par 13 personnes (pages n<sup>os</sup> 02 à 07).

En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du 28/02/2023 de M. Ginaud Lecante - Alleville St Lucia.
2. - Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_
3. - Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_
4. - Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_
5. - Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

  
signature

Le présent registre ainsi que les 01 pièces  
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le 21 avril 2023.

à M. Préfecture de l'Oise

*Voir mentions de clôture en page 17.*

**Rapport et conclusions de l'enquêteur sont annexées au présent registre**

Annexe 01

03

A Monsieur le commissaire enquêteur.

Enquête publique sur le projet du parc éolien l'européenne sur les communes de Froissy-Noirémont déposé par la société total énergies renouvelables France du 16/02/2023 au 20/03/2023.

Quelle surprise de s'apercevoir lors de l'enquête sur le projet éolien de Froissy/ Noirémont de voir la première éolienne implantée à 675 m du hameau de Petit Froissy. les habitants de ce hameau n'étant pas très nombreux, la société « total énergies » n'a pas daignée en tenir compte. il est vrai qu'après l'émission « cash investigation » du 26/01/2023 d'Elise Lucet, qui dénonçait le comportement de « total énergies » dans des pays d'Afrique, il n'y a rien d'étonnant.

Impact sur la population.

Je suis propriétaire de logements destinés à la location à Petit Froissy et à Puits la Vallée.

Certains de mes locataires me disent je cite : nous, si on a une éolienne si près de chez nous on partira. ces locations permettent à beaucoup de personnes de pouvoir vivre dans de conditions agréables. ces logements seront plus difficiles à louer voir même impossible. Ayant vécu à Puits la Vallée là où 3 éoliennes sont en fonction, le sifflement des pales est très désagréable et est accentué suivant l'orientation et la force des vents.

Impact sur le prix de l'immobilier.

Sachez qu'à Puits la Vallée, commune qui se situe à une distance légèrement supérieure de ce parc il y a l'autoroute A16, 3 éoliennes, les terrains à construire sont déjà difficile à vendre quand ils se situent dans une partie du village proche des éoliennes. (10 terrains ne trouvent pas preneur et pourtant à des prix très attractifs)

Sur le plan visuel.

N'en parlons même pas. L'importance des parcs actuels situés dans les environs. Nous apportent la preuve du désastre environnemental. Il me paraît indispensable que l'implantation de l'éolienne E1 seulement à 675 m des lieux d'habitation soit revue afin d'assurer sérieusement la protection des populations. Dans tous les pays développés une éolienne de 140 m est distancée des habitations de 10 fois sa hauteur, soit 1400 m. Parmi ces pays, la France est celle qui autorise les éoliennes au plus près des habitations.

Incidence sur la sante.

N'étant pas compétant dans ce domaine je constate que des articles de journaux relatent que l'incidence sur la santé des animaux est importante, pourquoi pas sur les humains.

A Abbeville St Lucien le 28/02/2023. Gérard Lecomte 6 rue de Beauvais Abbeville St Lucien 60480.

